

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEILHARDS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, à 9 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 + 2 pouvoirs

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Brigitte Lebriez, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Guillaume Commagnac (pouvoir à Jean-Pierre Chaunu),
Anne Ropert (pouvoir à Elodie Dumond)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite que soit ajoutés à l'ordre du jour deux points concernant : le principe de fongibilité budgétaire et la dérogation du rythme scolaire de 4 jours.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ses ajouts.

ORDRE DU JOUR

- Validation du PV de la séance du CM du 8 février 2024 ;
- Revalorisation des tarifs eau et assainissement 2025 ;
- Lancement d'une enquête publique ;
- Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2024 – Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) ;
- Vote des taux d'imposition et taxes locales 2024 ;
- Vote des subventions 2024 aux associations.
- Affaires et questions diverses.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

1 / Revalorisation des tarifs eau potable et assainissement

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants (facturés en 2025) :

- * de 0 à 100 m³ : de 1,05 à 1,09 €
- * de 101 à 400 m³ : de 1,00 à 1,04 €
- * à partir de 401 m³ : de 0,96 à 1,00 €

Les coûts de l'abonnement annuel eau potable et de l'abonnement annuel assainissement demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces nouveaux tarifs.

2 / Lancement d'une enquête publique

Monsieur le Maire propose le lancement d'une enquête publique par rapport aux demandes de déplacement ou d'aliénation de chemins par certains administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le principe de cette enquête publique.

3 / Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2024 – Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)

Monsieur le Maire rappelle la convention existante entre la Fédération et la commune, avec une participation de cette dernière pour un montant de 5 890,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette participation.

La Fédération doit modifier ses statuts par la prise de nouvelles compétences et de ce fait la commune se doit de délibérer. Monsieur le Maire propose de valider les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 votes pour – 1 abstention).

Par ailleurs, la Fédération nous propose d'adhérer gracieusement à une de ses nouvelles compétences, une carte SIG (Système d'Information Géographique) de tous les réseaux électriques de la commune liés aux compétences de la Fédération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord (14 votes pour – 1 abstention).

4/ Vote des taux d'imposition et taxes locales 2024

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et propose de reconduire les taux de l'année 2023 , à savoir :

* Taxe foncière bâtie :	29,76 %
* Taxe foncière non bâtie :	57,68 %
* Taxe d'habitation :	14,43 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

5 / Vote des subventions 2024 aux associations.

Monsieur le Maire indique que les subventions aux associations demeurent cette année inchangées, sauf pour la coopérative scolaire qui verra sa subvention augmentée de 100 euros. Une nouvelle association « Nos amis Pet Rescue » voit le jour sur notre commune avec une subvention proposée de 80 €. Le montant total est de 4100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces montants.

6 / Principe de fongibilité budgétaire

Le référentiel M57 (nouvelle maquette budgétaire applicable au budget principal de la commune depuis le 1^{er} janvier 2024) étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

De ce fait, la législation autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce dispositif.

7 / Renouvellement dérogation du rythme scolaire de 4 jours

Monsieur le Maire précise qu'il faut renouveler la dérogation de rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Le conseil d'école a donné un avis favorable pour conserver ce rythme scolaire de 4 jours.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre cette décision.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité émet un avis favorable.

Questions diverses

*** Elections européennes**

L'unique tour est prévu le 9 juin prochain.

*** Foire du 1^{er} mai**

Ce sera la 50ème foire primée aux agneaux de boucherie et la 16ème foire aux plants . En plus, au programme une exposition dans la petite salle, le vide-greniers et le thé dansant habituel.

*** La DDT (Direction Départementale des Territoires) 19 se déplace à Meilhards.**

Monsieur le Maire indique que le 13 juin prochain, les services de la DDT 19(une centaine de personnes) se déplaceront à Meilhards pour leur journée annuelle de formation

*** Signalétique garage Alozy coiffure « les Ciseaux d'Angélique »**

Cela est bien prévu.

*** Remerciements**

- de Madame Marion Lavaud, Directrice Générale des services de la communauté de communes du Pays d'Uzerche, suite au décès de son compagnon Gaël Magnaval,
- de Monsieur Michel Mouret maire de la Porcherie, suite au décès de sa belle-mère,
- de la famille Lascaux (Lubersac), père et fils, suite au décès de son épouse et de leur maman.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, à 10 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 + 2 pouvoirs

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Brigitte Lebriez, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Guillaume Commagnac (pouvoir à Jean-Pierre Chaunu), arrivé à 11h00

Anne Ropert (pouvoir à Elodie Dumond)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Chauvière de sa présence. Celui-ci, avant le vote des différents budgets, a présenté au Conseil Municipal la situation budgétaire de la commune.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

Présenté par Monsieur Chauvière, conseiller aux décideurs locaux (CDL):

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		68 265,90		172 647,75		240 913,65
Opérations de l'exercice	145 757,24	110 157,12	87 893,70	243 577,00	233 650,94	353 734,12
TOTAUX	145 757,24	178 423,02	87 893,70	416 224,75	233 650,94	594 647,77
Résultats de clôture		32 665,78		328 331,05		360 996,83
Restes à réaliser			157 760,00		157 760,00	
TOTAUX CUMULES	145 757,24	178 423,02	245 653,70	416 224,75	391 410,94	594 647,77
RESULTATS DEFINITIFS		32 665,78		170 571,05		203 236,83

Le compte administratif 2023 Eau/Assainissement a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Chauvière statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	32 665,78
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (110 157,12 - 145 757,24)	-35 600,12
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	68 265,90
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	328 331,05
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (243 577,00 - 87 893,70)	155 683,30
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	172 647,75
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 157 760,00)	-157 760,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	170 571,05

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	32 665,78
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2023 eau et assainissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2024 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	226 096.92 €	226 096.92 €
Section d'investissement	556 949.09 €	556 949.09 €
TOTAL	783 046.01 €	783 046.01 €

Le budget primitif 2024 Eau et Assainissement a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EPICERIE

Présenté par Monsieur Chauvière, conseiller aux décideurs locaux (CDL):

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	3 637,89			3 936,19	3 637,89	3 936,19
Opérations de l'exercice	85 557,72	114 677,09	7 976,81	5 000,00	93 534,53	119 677,09
TOTAUX	89 195,61	114 677,09	7 976,81	8 936,19	97 172,42	123 613,28
Résultats de clôture		25 481,48		959,38		26 440,86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	89 195,61	114 677,09	7 976,81	8 936,19	97 172,42	123 613,28
RESULTATS DEFINITIFS		25 481,48		959,38		26 440,86

Le compte administratif 2023 Epicerie a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EPICERIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Chauvière statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	25 481,48
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (114 677,09 - 85 557,72)	29 119,37
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-3 637,89
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	959,38
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (5 000,00 - 7 976,81)	-2 976,81
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	3 936,19
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	959,38

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	25 481,48
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2023 EPICERIE

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2023 épicerie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 EPICERIE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2024 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	122 481.48 €	122 481.48 €
Section d'investissement	9 500.00 €	9 500.00 €
TOTAL	131 981.48 €	131 981.48 €

Le budget primitif 2023 Epicerie a été voté (15 pour, 0 contre, 0 abstention)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Présenté par Monsieur Chauvière, conseiller aux décideurs locaux (CDL):

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			220 957,21		220 957,21	
Opérations de l'exercice	576 133,04	684 267,87	288 963,31	427 165,80	865 096,35	1 111 433,67
TOTAUX	576 133,04	684 267,87	509 920,52	427 165,80	1 086 053,56	1 111 433,67
Résultats de clôture		108 134,83	82 754,72			25 380,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	576 133,04	684 267,87	509 920,52	427 165,80	1 086 053,56	1 111 433,67
RESULTATS DEFINITIFS		108 134,83	82 754,72			25 380,11

Le compte administratif 2023 Commune a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Chauvière statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	108 134,83
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (684 267,87 - 576 133,04)	108 134,83
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-82 754,72
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (427 165,80 - 288 963,31)	138 202,49
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-220 957,21
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-82 754,72
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	82 754,72
Affectation complémentaire "en réserves" (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	25 380,11
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

Le compte de Gestion de Madame TERRASSOUX, trésorière des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2023 commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2024 suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	731 035.67 €	731 035.67 €
Section d'investissement	745 839.55 €	745 839.55 €
TOTAL	1 476 875.22 €	1 476 875.22 €

Le budget primitif 2024 Commune a été voté à l'unanimité

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Maire
CAFFY Jean-Jacques



La secrétaire de séance
WANGERMEE Dominique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Wangermee', is written over the printed name of the secretary.

